

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2008**

Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,
Mmes ANDRES, ASSELINE, BESNARD, COSSERON, DURAND,
HAMEL/BRUN, HOCHET, LAVENAC, ORIOT, PINEL, VAUCLAIR,
VIDEAU.
MM. BALU, BRIARD, CARTERON, COLOMBE, DAUNOU, DURVILLE,
LE BLASTIER, LEFEVRE, LEMARIÉ, LILLE, OZENNE, RICHET, SAINT-
MARTIN.

Absents : MME LEROY/THOMAS (*pouvoir à Mme HAMEL/BRUN*)

Mme Sophie HOCHET a été élue Secrétaire.

La séance est ouverte à 20 h 30 par Pierre ESTRADE, Maire, qui, ouvre la séance et donne connaissance des absences et des pouvoirs et aborde l'ordre du jour.

I - APPROBATION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Celui du 11/02/2008 :

Ce document ne s'adresse qu'aux Conseillers Municipaux issus du Conseil Municipal précédent, soit 14 personnes. Il ne suscite aucune observation et est adopté par **11 voix pour et 3 abstentions** (*celles des Élus de l'opposition : Christiane HAMEL/BRUN et Sylvie LEROY/THOMAS dont elle a reçu pouvoir et Jean LEMARIÉ*).

Celui du 15/03/2008 :

Ce dernier document est approuvé à l'**unanimité**.

II-A – ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Après discussion, ce règlement intérieur fait l'objet de plusieurs amendements, notamment :

- en son article 1 concernant la commune et la communauté d'agglomération Caen la Mer,
- en son article 10, concernant la possibilité de mise en discussion de questions non inscrites à l'ordre du jour.

L'absence de possibilité d'intervention du public après la clôture des séances est soulevée et, pour cette raison, les Élus de l'opposition se prononcent contre l'approbation de ce document.

C'est ainsi qu'au terme d'une large concertation, le règlement intérieur du Conseil Municipal est approuvé **par 21 voix pour et 6 voix contre** (*celles des Élus de l'opposition*).

II-B – DÉLÉGATIONS CONFIEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Cette possibilité qu'a le Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses pouvoirs est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales afin de faciliter au quotidien la gestion de la commune étant entendu que ce dernier doit en rendre compte au cours de la plus prochaine réunion du Conseil qui a toujours la possibilité de mettre fin à une délégation. Sont, entre autres, déléguées au Maire :

- la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant dès lors que les crédits sont inscrits au budget,
- la passation des contrats d'assurance,
- la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- la possibilité d'intenter au nom de la commune des actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,
- etc...

Ces délégations sont adoptées à l'unanimité.

II-C – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX, LES ASSOCIATIONS DE GESTION ET AU CCAS

Dans les syndicats Intercommunaux :

Il est précisé que la majorité municipale a proposé aux Élus de l'opposition, qui ont accepté, de partager les postes de délégués au sein des différents syndicats auxquels adhère la commune. C'est ainsi qu'à l'unanimité :

- **au syndicat intercommunal pour l'éclairage de la voie périphérique de l'agglomération caennaise**, Alain COLOMBE (*majorité municipale - M.M.*) et Sylvie LEROY/THOMAS (*n'appartenant pas à la majorité municipale - P.M.M.*) sont désignés délégués titulaires,
- **au syndicat départemental d'électrification et d'équipement collectif du Calvados – SDEC**, Jean-Paul DAUNOU (*M.M.*) est désigné délégué titulaire et Pierre LILLE (*P.M.M.*) est désigné délégué suppléant,
- **au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Louvigny – SIAEP**, Daniel LE BLASTIER (*M.M.*) et Jean LEMARIÉ (*P.M.M.*) sont désignés délégués titulaires,
- **au syndicat intercommunal des services urbains de l'agglomération caennaise – SISUAC**, Jean-Paul DAUNOU (*M.M.*) et Laurent BALU (*P.M.M.*), sont désignés délégués titulaires et Dominique ORIOT (*M.M.*) et Valérie PINEL (*P.M.M.*) sont désignées délégués suppléants,
- **au syndicat pour la valorisation et le traitement des ordures ménagères – SYVEDAC** via Caen la Mer, Daniel LE BLASTIER (*M.M.*) est désigné délégué titulaire et Christiane HAMEL/BRUN (*P.M.M.*) est désignée délégué suppléant.

Dans les associations de gestion de la commune : AGACSBO et AGESBO

C'est à scrutin secret qu'ont lieu ces élections avec Olivier SAINT-MARTIN et Valérie PINEL pour scrutateurs. Le dépouillement donne les résultats suivants pour :

➔ AGACSBO :

- ✓ Olivier SAINT-MARTIN, Marie ASSELINE et Maud VIDEAU (*M.M.*) sont élus par 21 voix contre 6 voix pour Valérie PINEL (*P.M.M.*),

➔ AGESBO :

- ✓ Michel DURVILLE, Michèle BESNARD, Francis LEFÈVRE et Xavier RICHET (*M.M.*) sont élus par 21 voix contre 6 voix pour Pierre LILLE (*P.M.M.*).

Les Élus de l'opposition estiment tout à fait anormal que leur liste ne soit pas représentée au sein de ces 2 associations de gestion municipale car ils auraient pu y apporter leurs idées alors que les près de 47 % des électeurs qu'ils représentent sont concernés par leurs activités.

Le Maire rappelle ses propos à Jean LEMARIÉ et Christiane HAMEL/BRUN lorsqu'il a demandé à les rencontrer en compagnie de Martine LAVENAC, à savoir qu'il prenait acte de leur déclaration visant à participer à la vie communale mais que l'équipe de la majorité municipale souhaitait, pour le moment, voir dans quelles conditions se traduiraient ces intentions.

Au sein du CCAS (*Centre Communal d'Action Sociale*) :

Il est décidé qu'il sera composé, comme par le passé, de 9 membres y compris le Maire qui en est le Président du droit, soit 4 membres élus par le Conseil Municipal en son sein et 4 membres nommés par le Maire parmi les représentants d'associations qui œuvrent dans le domaine social (*lutte contre l'exclusion, associations familiales, de retraités, de personnes handicapées...*). Après un vote au scrutin de liste à bulletin secret et à la représentation proportionnelle, sont élus membres du CCAS :

- ✓ Elisabeth DURAND, Sophie HOCHET et Xavier RICHEL (*majorité municipale*) par 21 voix,
- ✓ et Christiane HAMEL/BRUN (*n'appartenant pas à la majorité municipale*) par 24 voix.

II-D – COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant une représentation à la proportionnelle au sein des commissions communales, chacune d'entre elles sera composée de 7 Élus de la majorité municipale (*M.M.*) et de 2 Élus n'appartenant pas à la majorité municipale (*P.M.M.*).

A l'unanimité, les 7 commissions communales formées par le Conseil Municipal sont ainsi composées :

- **Commission des Finances :**
Pierre ESTRADE, Maire, Président, Martine LAVENAC, Premier Maire Adjoint, Jean-Paul DAUNOU, Daniel LE BLASTIER, Élisabeth DURAND, Philippe BRIARD et Élisabeth VAUCLAIR, Maires Adjoints (*M.M.*), ainsi que Laurent BALU et Jean LEMARIÉ (*P.M.M.*)
- **Commission de la Culture et de la Jeunesse**
Martine LAVENAC, Premier Maire Adjoint, Président Rapporteur, Marie ASSELINE, Philippe BRIARD, Maire Adjoint, Anita COSSERON, Francis LEFÈVRE, Olivier SAINT-MARTIN et Maud VIDEAU (*M.M.*), ainsi que Sylvie LEROY/THOMAS et Valérie PINEL (*P.M.M.*).
- **Commission des Travaux et des Affaires Économiques**
Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint, Président Rapporteur, Jean CARTERON, Alain COLOMBE, Michel DURVILLE, Sophie HOCHET, Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint, et Olivier SAINT-MARTIN (*M.M.*) ainsi que Jean LEMARIÉ et Pierre LILLE (*P.M.M.*).
- **Commission de l'Urbanisme et de l'Environnement**
Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint, Président Rapporteur, Véronique ANDRES, Marie ASSELINE, Jean CARTERON, Alain COLOMBE, Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint et Xavier RICHEL (*M.M.*) ainsi que Laurent BALU et Jean LEMARIÉ (*P.M.M.*).
- **Commission des Affaires Scolaires et des Affaires Sociales**
Élisabeth DURAND, Maire Adjoint, Président Rapporteur, Marie ASSELINE, Michèle BESNARD, Martine LAVENAC, Premier Maire Adjoint, Dominique ORIOT, Xavier RICHEL et Maud VIDEAU (*M.M.*) ainsi que Christiane HAMEL/BRUN et Sylvie LEROY/THOMAS (*P.M.M.*).
- **Commission de la Politique Sportive**
Philippe BRIARD, Maire Adjoint, Président Rapporteur, Michèle BESNARD, Anita COSSERON, Michel DURVILLE, Sophie HOCHET, Francis LEFÈVRE et Dominique ORIOT (*M.M.*) ainsi que Christiane HAMEL/BRUN et Pierre LILLE (*P.M.M.*).
- **Commission de la Communication**
Élisabeth VAUCLAIR, Maire Adjoint, Président Rapporteur, Véronique ANDRES, Anita COSSERON, Élisabeth DURAND, Maire Adjoint, Sophie HOCHET, Martine LAVENAC, Premier Maire Adjoint et François OZENNE (*M.M.*) ainsi que Laurent BALU et Valérie PINEL (*P.M.M.*).

II-E – FIXATION DES INDEMNITÉS DU MAIRE, DES MAIRES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Pierre ESTRADE rappelle les règles en la matière et Jean LEMARIÉ remarque que de 18,5 % dans le mandat précédent, l'indemnité proposée pour les Maires Adjointes passe maintenant à 20 %. Le Maire souligne qu'il n'y a plus que 6 Maires Adjointes (*au lieu de 7 dans le précédent mandat*) et, qu'à 20 %, le taux est encore inférieur aux 22 % prévus par la loi.

Au terme de la discussion, par **21 voix pour et 6 abstentions** (*celles des Élus de l'opposition*), le taux des indemnités est ainsi fixé :

- ✓ 55 % de l'indice de référence pour le Maire,
- ✓ 20 % de l'indice de référence pour les 6 Maires Adjointes,
- ✓ 6 % de l'indice de référence pour les 2 Conseillers Municipaux Délégués.

III – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint chargé des Travaux, propose la création d'un poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe à compter du 01/04/2008 pour valoriser le concours d'un Agent du service technique (*actuellement, Adjoint Technique 2^{ème} classe*) et Martine LAVENAC, Premier Maire Adjoint chargé de la Culture, propose de faire passer, à compter du 01/06/2008, du poste d'Assistant Qualifié de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques 2^{ème} classe au même poste mais en 1^{ère} classe, notre bibliothécaire qui peut prétendre à cette promotion, ces deux promotions ne changeant pas l'effectif total des Agents Communaux.

Ces deux propositions sont adoptées à l'**unanimité**.

IV – AVIS SUR UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'Environnement, porte à la connaissance du Conseil un dossier que nous adresse Monsieur le Préfet relatif à la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour une activité de travail mécanique du bois sur le territoire de la commune de Verson, présentée au titre de la législation sur les installations classées par la société COULIDOOR dont le siège social est situé à Verson.

Après avoir présenté les grandes caractéristiques du dossier et indiqué qu'une telle activité ne présentait pas de nuisances particulières, il précise que le dossier peut être consulté en Mairie de Verson du 20/03 au 21/04 et que la Mairie de BRETTEVILLE SUR ODON est également dépositaire du dossier.

Cet exposé terminé, le Conseil Municipal émet un **avis favorable unanime** à cette enquête publique pour l'exploitation de cette activité.

V – COMMUNICATION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme, informe que la commission « Urbanisme » se réunira le 02/04 à 20 h 30 pour prendre connaissance des offres des cabinets d'études pour mener à leur terme les révisions simplifiées et la modification du PLU.

Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint chargé des Travaux et des Affaires Économiques, informe que la Commission « Travaux et Affaires Économiques » se réunira le 08/04 à 20 h 30.

Par ailleurs, il donne des informations concernant les entreprises de la commune :

- ✓ L'installation à côté de Jorkyball d'une nouvelle entreprise rue de la Vallée dans la ZAC de la Grande Plaine, HOME BOX, entreprise de louage de box,
- ✓ le transfert en cours de l'entreprise FOUCHARD dans la ZAC de la Grande Plaine,
- ✓ le démarrage des travaux d'extension du laboratoire ATCO dans la rue des Entrepreneurs – ZAC de la Grande Plaine,
- ✓ dans la ZA des Forques, le transfert de l'entreprise CIP rue du Long Douet libérant des locaux acquis par l'entreprise MARTINA/LEBEAU qui s'y installera.

Il fait ensuite le point sur les travaux en cours :

- ✓ les travaux d'effacement des réseaux rue du Colombier et rue du Général Leclerc sont terminés pour partie, les mâts sont montés et le nouvel éclairage devrait être opérationnel sous peu. Il reste maintenant au syndicat d'eau à changer le réseau d'eau potable, puis intervention de France Télécom ensuite pour enlever les réseaux aériens,
- ✓ dans la résidence Lebaron, de nouveaux jeux pour enfants ont remplacé les anciens.

Pierre ESTRADE, Maire, :

- ✓ fait part d'un courrier de la Mairie de LOUVIGNY proposant de lasurer par alternance la passerelle sur le Grand Odon réalisée en commun. La commune de LOUVIGNY commencera cette année et BRETTEVILLE SUR ODON assurera le prochain cycle de peinture. Bien entendu, cet accord sera formalisé car il convient totalement à notre commune,
- ✓ informe des grandes difficultés rencontrées par nos amis de OUONCK au Sénégal quant aux très faibles récoltes consécutives à une pluviosité déficiente. De plus, il n'y a pas de semence pour les prochaines récoltes. Les greniers sont pratiquement vides. C'est une situation dramatique qui s'annonce en Casamance et dans tout le Sénégal. Nous avons été alertés par le Président du Comité de Jumelage à OUONCK, par le groupement des femmes sénégalaises et par Pierre ROBERT, Président du Comité de Jumelage avec la CRO, qui compte faire un appel à la générosité publique à laquelle, bien évidemment, la commune s'associera,
- ✓ indique que, ces derniers temps, nous déplorons des « gestes inconsidérés » tant dans l'enceinte de la Baronnie où une fuite de gaz a été détectée suite à un « feu » allumé devant le système de chauffage de la Grange, que devant le gymnase ou près de la chaufferie du centre socioculturel. Bien entendu, nous programmerons des travaux pour rendre ces endroits inaccessibles.
Jean LEMARIÉ, d'une part, et Dominique ORIoT, d'autre part, donnent leur sentiment sur ces actes dès lors qu'il s'agirait d'actes de jeunes.

Martine LAVENAC, Premier Maire Adjoint chargé de la Culture et de la Jeunesse, fait part de sa réflexion quant au regroupement sous une même autorité de tutelle des activités AGACSBO et AGESBO pour les jeunes, activités intégrées au Contrat Temps Libres subventionné par la CAF. Cette mesure lui semble nécessaire pour une meilleure lisibilité des vacances de nos jeunes tant par les administrés qui différencient difficilement AGACSBO d'AGESBO que par la CAF, pour une programmation optimum de toutes ces activités et pour une meilleure cohérence des actions.

Les activités des vacances de Pâques, déjà organisées, ne sont pas concernées par cette réflexion qui devrait se mettre en place pour les activités d'été sachant que la partie « administrative » notamment au regard du statut des animateurs ne sera vraisemblablement réglée qu'en fin d'année.

Elle évoque ensuite le projet éducatif global qui vient d'être labellisé par la Direction Jeunesse et Sports pour 2008/2010. Il comporte, entre autres, la création, depuis février 2007, d'une section d'accueil des préadolescents de 11 à 14 ans qui connaît un réel succès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.